

Collège de psychologie

Une nouvelle inscription institutionnelle et institutionnalisée

Le rassemblement de psychologues sous forme de collège n'est pas une idée nouvelle. Pour autant, la création d'un collège de psychologie donne un sens particulier à ce type d'initiative. Elle permet une meilleure assise de la discipline en tant que telle au croisement des changements et des difficultés dans le secteur de la psychiatrie. Regards sur cette expérience devenue réalité.

Emmanuel Garcin L'idée de rassembler les psychologues d'un même établissement dans un « collège » est dans l'air du temps. Il en existe d'ailleurs un peu partout, du moins en milieu hospitalier.

Senja Stirn Cet « air du temps » est comme le parfum de Nina Ricci – il existe depuis une éternité, mais garde toujours son odeur enivrante.

En réalité, c'est tout d'abord l'héritage de nos « anciens », une dette envers eux.

Les Collèges de psychologues – avec un C majuscule – sont nés du désir des psychologues de se réunir pour débattre aussi bien sur la clinique que sur la profession. Dans un sens qui a été indéniablement celui du « corps » dans tous les sens du terme.

En Alsace, la majeure partie des Collèges se sont constitués, il y a quinze ans, en associations de droit local à but non lucratif. Cela donnait déjà une assise plus sérieuse et le préalable à une étape plus importante, celle que le collège de Rouffach vient de franchir.

Parallèlement se sont organisées des réunions et des Journées des Intercolèges d'Alsace, réunissant tout d'abord les différents Collèges des psychologues (CH de Mulhouse, CH de Rouffach, HC de Colmar, HU de Strasbourg, CH d'Erstein, EPSAN, CH de Bischwiller), puis aussi des psychologues libéraux, associatifs, de la FPT, UGECAM Alsace, etc. –, ce qui est devenu aujourd'hui le Réseau des psychologues d'Alsace, adjoint au Réseau national des psychologues.

Guy Blanrue À l'époque, les psychologues, exerçant sur le site de Rouffach et dont je faisais déjà partie, étaient bien moins nombreux qu'aujourd'hui, souhaitaient donner une forme officielle à leur existence dans l'établissement, à leur réflexion collective et à leurs attentes, concernant leur exercice professionnel ; la forme choisie fut de type associatif, comme cela s'est fait dans de nombreux hôpitaux durant cette période. C'est ainsi que fut créée l'association en 1991.

Bien sûr, comme pour toute association, ce sont uniquement les psychologues qui le souhaitent qui adhèrent à ce Collège, en tant que membres actifs ; cependant, tous les psychologues de l'établissement étaient tenus informés des activités du collège.

L'ancienne association « Collège des psychologues de Rouffach » a contribué depuis 1991 à une meilleure reconnaissance de notre profession, mais, depuis l'élan initial de 1991, elle connaissait un certain essoufflement. De plus, certains collègues soulignaient régulièrement les limites de la forme associative, estimant qu'une association qui ne représentait après tout que ceux qui voulaient bien y adhérer n'avait qu'une légitimité toute relative par rapport à l'ensemble des collègues et par rapport à la vie de l'établissement.

C'est dans ce contexte qu'a émergé l'idée d'envisager une relève de l'association par un nouveau « Collège de psychologie » conçu sur de nouvelles bases.

Emmanuel Garcin



Vice-président du comité de coordination du Réseau national des psychologues

Senja Stirn



Vice-présidente du collège de psychologie du CH de Rouffach

Guy Blanrue



Président du collège de psychologie du CH de Rouffach

E. G. L'appellation la plus répandue est celle de « collège de psychologues ». À Rouffach, c'est aujourd'hui le « Collège de psychologie ». Lapsus ou choix réfléchi et révélateur d'une option bien précise ?

G. B. Nous avons effectivement choisi pour ce nouveau Collège, inscrit dans le fonctionnement de l'établissement et regroupant l'ensemble des psychologues du CH, de le référer dans son appellation à la psychologie en tant que discipline.

S. St. Il s'agit de passer symboliquement du corps à la discipline, comme mentionné dans le projet de création, le Collège de psychologie a « pour ambition de développer l'émergence de la spécificité de la psychologie en tant que discipline au sein du CH de Rouffach ».

Il n'a donc pour but ni d'organiser le corps des psychologues selon une hiérarchie ni de constituer une instance de supervision, mais d'organiser les psychologues de l'établissement autour des fondements de leur discipline.

Il asseoit la place du psychologue et de la discipline sur la base de la déontologie de la profession (article 4 : « Principes éthiques », le règlement intérieur : Le centre hospitalier de Rouffach prend acte du « Code de déontologie des psychologues » dont la profession s'est dotée en date du 22 mars 1996. En conséquence, pour ce qui concerne les actions des psychologues de l'établissement, l'institution veille particulièrement au « respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection ».

Plus loin encore, il y a un deuxième fil rouge : l'application de la démocratie participative. Tous les psychologues élitent aussi bien le président et le vice-président, mais aussi le référent titulaire du secteur et son suppléant. Nous parlons bien de référent et non pas de représentant, pour mettre l'accent sur la responsabilité du référent en tant que porte-parole des psychologues du secteur et non pas porteur de conclusions « personnifiées ».

E. G. Le Collège de Rouffach, créé par décision du directeur du CH de Rouffach en septembre dernier, bénéficie d'une véritable inscription institutionnelle. Par quel processus et selon quelles étapes cela a-t-il été possible ?

* Y ont participé M^{mes} Bereni-Marzouk, Brigitte, Caron Françoise, Hery Danièle, Stirn Senjo, MM. Colas Arnaud, Fourcher Gérard, Garcin Emmanuel, Py Jacques...

S. St. Il est difficile de résumer un cheminement de longue haleine. Tout a commencé à se mettre en route à partir de 2002, à la suite d'une réflexion autour du temps FIR, la bannière symbolique mais aussi le bâton à se faire battre. Un écrit très riche avait été élaboré par M^{me} Chrystel Forchard, M^{me} Julie Ciofi et M. Philippe Huon, suivi par deux réunions avec M. Norbert Hacquard. Nous avons conclu qu'il aurait fallu élargir la réflexion autour des questionnements suivants :

- La responsabilité du psychologue – sa portée et ses limites ;
- La signification du « rendre compte » (rédaction d'un écrit par M. René Monami) ;
- L'instauration de liens au sein de l'établissement ainsi qu'avec ses différents partenaires ;
- La prise en compte d'une augmentation significative du nombre de psychologues dans l'établissement (plus de cinquante psychologues – ce qui représente, avec les HU de Strasbourg, le plus grand employeur de psychologues en Alsace) ;
- Constat d'un certain dysfonctionnement du collège, marqué encore par le désir d'un consensus absolu et total, le pouvoir de représentation par tout le monde, mais par personne, paralysant aussi bien la réflexion que l'aboutissement des projets au sein du collège, ainsi qu'au sein de l'établissement.

Au fur et à mesure, toutes ces questions se sont réunies autour d'un axe de réflexion de base : comment organiser un nouveau mode de fonctionnement plus enrichissant aussi bien entre les pairs qu'avec les divers partenaires, tout en essayant de préserver la spécificité des psychologues, comment mieux asseoir la discipline et la profession du psychologue en accentuant ses responsabilités, tout en tenant compte des nouveaux développements, des changements et difficultés en psychiatrie, voire en santé mentale, et en analysant la demande provenant de la direction et des autres professionnels de l'établissement.

Puis, entre 2003 et 2005, le bureau du Collège étant le porteur du projet (MM. Blanrue G., Würmberg Daniel, M^{mes} Sotty Aïeth, Stirn S.), un groupe de travail élargi avait activement travaillé sur de maintes versions du projet qui ont été discutées, remaniées, éprouvées et critiquées. Même si cela n'avait pas toujours été ni facile ni agréable, j'insiste sur la nécessité de donner la possibilité à tous les psychologues de s'y associer, même aux opposants.

E. G. Justement – qu'en pensaient et qu'en disaient les psychologues de l'établissement ? Comment ont-ils participé et réagi à l'élaboration du projet ?

G. B. Les psychologues de l'établissement ont été nombreux à participer avec intérêt à l'évolution du projet (sa rédaction, ses relectures, ses modifications). Cela n'a pas été sans critiques ni sans certaines réticences, mais une dynamique s'est engagée qui a permis de définir des thématiques et des modalités organisationnelles qui pouvaient être partagées par l'ensemble des collègues puis être présentées à la discussion et aux instances. Cette dynamique et cette élaboration ont pu s'appuyer d'une part sur la reconnaissance acquise antérieurement par le Collège des psychologues et, d'autre part, sur les textes réglementaires concernant notre profession et sur son Code de déontologie de 1996.

E. G. Pour reprendre au niveau du processus – vous tenez à lier dans une sorte d'interaction le niveau local, le niveau régional et le niveau national. En quoi l'histoire du collège de Rouffach illustre-t-elle cette idée ?

C'est une interaction qui, *a posteriori*, s'est révélée indispensable.

La période 2005-2006 avait été décisive.

Au niveau du projet même, les principales dispositions, soumises à la critique de nos collègues, notamment M^{me} Brigitte Bereni-Marzouk et vous-même, ont été définies.

En parallèle, le Réseau national des psychologues organisait des réunions interorganisationnelles au niveau national – elles étaient certes informelles, mais avaient abouti à de vrais échanges sur des sujets qui suscitent toute une diversité de réactions et de positions. L'un des écrits d'une partie de ce groupe avait abouti à la rédaction d'un rapport commun, « Psychothérapies et psychiologues », lors de l'article 52 portant le titre de psychothérapeute et d'un rapport concernant le projet du Plan santé mentale 2005-2008, « Santé et psychologie – l'existant et recommandations »*. Le chapitre sur les « collèges de psychologues », élaboré par vous-même, avait particulièrement attiré l'attention de M. Francis Brunelle, conseiller auprès du ministre de la Santé, qui avait alors inséré un nouveau texte dans ledit Plan santé mentale : « Impulsion, par le ministère de la Santé, de la création de projets de psychologie clinique dans les établissements de santé, dans le cadre d'une réflexion qui associera les professionnels. Ces projets, qui peuvent s'appuyer sur les "collèges" déjà existants, ont vocation à

réunir les psychologues de ces établissements et à leur donner la capacité et un rôle de diffusion de bonnes pratiques, de développement de la formation et de contribution à la recherche clinique, dans une démarche collective cohérente avec le projet d'établissement. »

Peu après, cette disposition avait été discutée au niveau régional lors de l'élaboration du SROS Psychiatrie-III, Alsace.

Le CH de Rouffach, où la réflexion des psychologues et avec les instances avait déjà progressé, avait été le premier à se saisir de cette opportunité, tandis que les autres établissements alsaciens commencent déjà la procédure.

En octobre 2005, le Collège du CH de Rouffach avait organisé les derniers votes par rapport au projet, et auxquels l'ensemble de psychologues avait été convié. Il s'agissait, sur la base du texte rédigé et en raison des commentaires divers, de trancher entre les dispositions suivantes :

- reconnaissance officielle du Collège, en tant qu'instance, au sein du CH de Rouffach ;
- inscription du projet d'élaboration du Collège de psychologie dans le projet d'établissement prochain ;
- durée du mandat des membres du conseil du Collège : deux années ;
- durée de l'ancienneté du président dans la FPH (zéro, trois ou cinq ans).

S'ensuit un travail de réflexion commun avec les différentes instances – la direction, la CME...

Le directeur avait alors proposé d'inclure le projet dans l'axe 3 du *Projet d'établissement 2006-2010* intitulé « Un projet pour l'avenir de l'institution à préparer. Préparer l'avenir » :

« Créer un Collège de psychologie au Centre hospitalier pour une meilleure intégration de ce corps professionnel dans l'institution. »

Dans le cadre du projet d'établissement, le projet avait été adopté par la CME et le CA (Conseil d'administration) de l'établissement et finalement par l'ARH (Agence régionale d'hospitalisation) en septembre 2006.

Le directeur avait alors prononcé la décision de création du « Collège de psychologie du CH de Rouffach », en y ajoutant : *« Considérant l'intérêt que présente une telle instance de dialogue et de coordination pour le bon fonctionnement des services de l'établissement dans le respect des prérogatives de chacun et pour une prise en charge de qualité de nos patients et de nos résidents. »*

La DRH et le bureau du Collège avaient alors organisé les élections du Conseil du Collège de psychologie.

E.G. De quelles fonctions, missions, attributions... avez-vous voulu doter le Collège ?

S.St. Tout d'abord, la mission principale est précisée dans l'article 5 du règlement intérieur : « [...] une instance d'élaboration de propositions et d'échange veillant, dans le cadre des missions confiées au centre hospitalier, à la qualité des actions en psychologie et à leur conformité aux principes éthiques. »

Le Collège, se référant principalement à la psychologie – comme le souligne sa dénomination –, tend à développer l'approche critique inhérente à cette discipline relevant des sciences humaines.

Ainsi, il participe à la mission de l'établissement qui est celle de la prise « en compte des aspects psychologiques du patient » (cf. la loi portant réforme hospitalière, 1991).

Plus concrètement, il existe trois volets :

- Le volet administratif et représentatif (coordonner les relations entre le Collège de psychologie et les différents acteurs et instances institutionnelles ; veiller au respect des textes régissant la profession et du code de déontologie ; favoriser la collaboration entre les psychologues de l'établissement afin de constituer un support de concertation et d'échanges fonctionnels ou scientifiques ; contribuer au suivi d'évolution de postes de psychologues (Loi Sapin, concours, projets, avancements, postes vacants...) ; coordonner les demandes de formation continue des psychologues en fonction de l'enveloppe attribuée ; organiser l'accueil et la formation *in situ* des étudiants en psychologie qui leur sont adressés ; rédiger le rapport annuel du collège, figurant dans le rapport annuel de l'établissement ; participer à l'élaboration du projet d'établissement ; impulser et coordonner tout projet concernant la psychologie – le travail des membres du conseil est effectué sur le temps de travail.

- Le volet clinique rappelle les termes du décret de 1991 (statut particulier) et précise que le but du collège n'est pas de créer un « Service » de psychologie dans le sens du travail clinique du psychologue ; les psychologues du CH de Rouffach – qui est un établissement spécialisé en psychiatrie et sectorisé – restent rattachés à leurs secteurs. La mission du collège de psychologie est de s'occuper de la place de la psychologie à l'hôpital d'un point de vue global et, notamment, dans le cadre

de la réflexion collective des praticiens de la psychologie, la participation aux groupes de travail et actions, initiés par les différentes instances ou groupes de réflexion de l'établissement ; l'analyse de toute question afférente au champ de la psychologie ; la proposition et éventuellement la coordination de groupes de travail, de recherche sur des thèmes particuliers, composés par les psychologues seuls ou par un groupe pluridisciplinaire ; les formations organisées par l'établissement ou par les écoles relevant de l'établissement.

- Le volet formation et recherche qui s'inscrit conjointement dans le cadre réglementaire de la profession et le plan de formation de l'établissement – mais ce volet doit encore évoluer.

E.G. Et en matière du fonctionnement même ?

S.St. Tous les psychologues titulaires ou contractuels, exerçant dans l'établissement en qualité de psychologue, et habilités à faire usage du titre de psychologue, sont membres de droit et possèdent chacun une voix.

Les étudiants en psychologie, durant leur stage dans l'établissement, peuvent participer aux réunions, avec voix consultative.

La gestion, la réalisation des orientations et d'éventuels objectifs budgétaires, sont assurées par les membres du Conseil de Collège.

Ce dernier, élu par l'ensemble des psychologues de l'établissement (suffrage uninominal majoritaire à deux tours), pour trois ans renouvelables, est composé d'un président, un vice-président, puis d'un référent titulaire et son suppléant de chacun des six secteurs et de la psychiatrie infanto-juvénile.

Le Conseil désigne ses représentants dans les instances de l'établissement : la CME, le CHSCT, le collège d'information médicale...

Il peut désigner des personnes ressources ou des référents pour des questions précises, notamment dans le cadre des groupes de travail institutionnels, de la formation, des liens avec l'université...

E.G. Quels enseignements et quel bilan en tirez-vous ?

S.St. Le bilan, nous n'y sommes pas encore. Le projet déjà et le Collège actuel se veut être un projet dynamique, expérimental dans le sens de l'adaptation au donné et à travers une participation critique des psychologues, de l'administration, la CME, les professionnels de l'établissement. Il se veut adaptatif et certainement pas figé.

Les enseignements peuvent se résumer à un seul mot qui est l'axe central de ce projet : le *lien*. Rien ne peut être créé sans la soumission à une critique approfondie des pairs et du regard extérieur ; il faut un va-et-vient entre l'analyse de la demande et la réflexion sur des possibilités de réponse.

L'autonomie professionnelle des psychologues n'exclut pas une concertation avec les autres professionnels et un travail de lien, qu'il soit celui entre la discipline et l'établissement, celui entre l'équipe et le patient, celui entre le psychologue et le médecin, etc.

E. G. Du côté médical : attitude favorable, hostile, indifférente ?

S. St. Au niveau régional, la réunion du SROS-III Psychiatrie avait soulevé des résistances de quelques médecins – mais, là aussi, c'est peut-être une question de génération.

Au niveau du CH de Rouffach, la CME avait donné son accord au projet par un vote largement majoritaire. Cela tient

certainement aussi à l'ambiance du travail au sein du CH qui, dès le départ, est respectueuse de la place et des compétences de chacun, dans un esprit de complémentarité.

Il en est de même pour les autres professionnels et les professionnels de l'administration.

E. G. L'hôpital est de plus en plus porté à une rigidification des procédures. Est-ce le bon moment pour mettre sur pied une instance qui pourrait renforcer cette tendance ?

S. St. Là, ce sont vos propres résistances qui s'expriment. Chaque changement sociétal – et le changement actuel de la société, notamment au niveau de la santé, n'est pas des moindres – provoque des sentiments de ce que vous appelez « rigidification ». C'est peut-être plus dû à un écart de générations.

G. B. Il n'est pas dans nos intentions de rigidifier les procédures, mais d'inscrire dans l'établissement, par le biais du Collège de psychologie, des missions et des modalités de fonctionnement qui puissent

œuvrer à la prise en compte de l'aspect psychologique des patients et au développement des approches proposées par notre discipline, et qui favorisent dans ce dessein la concertation entre les psychologues et avec leurs différents partenaires.

E. G. Pourquoi n'avoir pas choisi la voie d'une reconnaissance des collègues par une inscription dans la loi ou sous forme de décret ?

S. St. Il nous semble important que ces projets soient d'abord expérimentés sur le terrain puisqu'il ne s'agit pas d'innover dans le sens du contenu – celui-ci avait déjà été posé comme socle de la fondation par nos pairs anciens. Il s'agit tout simplement d'adapter la forme du collège à l'heure actuelle pour donner à la psychologie l'espace qu'elle occupe réellement et permettre aux praticiens de déployer ainsi leur créativité, leur sens de la recherche et surtout leur sens de la relation. ■

**Interview réalisée
par Emmanuel Garcin**